

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Lancement de la 2^{ème} campagne de l'Aide à l'achat Vélos
par Pau Béarn Pyrénées Mobilités et ses Partenaires Engagés**



Jusqu'à
200€*
ÉCONOMISÉS

RDV CHEZ UN VÉLOCISTE
Visite
Gratuite
dans les
6 premiers
mois
PARTENAIRE ENGAGÉ

26 AVRIL > 31 MAI 2021



**Achetez le vélo
qui vous ressemble**

Offre valable pour l'achat d'un vélo pliant,
vélo à assistance électrique (VAE), vélo cargo

*Cumulable avec l'aide de l'État

Pour les habitants des 37 communes de Pau Béarn Pyrénées Mobilités

À la suite du succès de la 1^{ère} campagne d'attribution de « l'Aide à l'Achat Vélos », ayant permis de satisfaire plus de 230 demandes et ainsi d'attribuer la totalité de l'enveloppe budgétaire prévue pour cette première session, la 2^{ème} campagne d'attribution sera prochainement lancée avec la même ambition : accompagner les habitants du territoire dans l'acquisition de leurs propres vélos, dans un contexte d'intérêt grandissant pour la pratique de ce mode de déplacement alliant santé, écologie et économie. La prochaine et 2^{ème} session d'instruction des demandes aura lieu du lundi 26 avril au lundi 31 mai 2021 inclus.

La 1^{ère} campagne d'attribution de décembre 2020 en quelques chiffres

- **234** demandes satisfaites
- Budget de **23 000 €** totalement consommé pour cette première session
- **91%** des aides ont été allouées à l'achat de vélos à assistance électrique
- **96%** des demandes concernaient des achats de vélos neufs
- Par cet achat, **81%** des demandeurs ont remplacé des kilomètres auparavant parcourus en voiture, par des kilomètres maintenant effectués avec leur nouveau vélo.

Rappel du dispositif - A qui est destinée cette aide ?

Cette aide est valable pour toute facture d'achat de vélo à assistance électrique, vélo cargo et vélo pliant, datant de moins de 6 mois. Elle est réservée aux habitants des 37 communes du ressort territorial du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, sans condition de ressource. Les communes concernées sont :

Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Billère, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Montardon, Morlaàs, Navailles-Angos, Ousse, Pau, Poey-de-Lescar, Rontignon, Saint-Faust, Sauvagnon, Sendets, Serres-Castet, Serres-Morlaàs, Siros, Uzein et Uzos.

Quels sont les vélos éligibles à l'aide ?

Vélos neufs et d'occasion

- Vélos à assistance électrique (VAE) \leq 25 km/h
- Vélos pliants
- Vélos cargos

Jusqu'à 200€ d'économisés sur l'achat d'un vélo, comment ?

- Pau Béarn Pyrénées Mobilités attribuera une aide de 15 % sur le prix TTC, plafonnée à 100 €. Seront pris en compte dans le calcul le prix d'achat du vélo et de l'éclairage réglementaire. Les autres accessoires et équipements particuliers ne seront pas éligibles. Une fois le dossier instruit et validé, Pau Béarn Pyrénées Mobilités procèdera au virement de l'aide sur le compte bancaire.
- Les vélocistes locaux ayant souhaité s'inscrire dans le dispositif en tant que « Partenaires Engagés », appliqueront lors de l'achat une remise supplémentaire égale à 5% du prix TTC du vélo, plafonnée à 100 €.

NB : Tout achat chez un vélociste non-partenaire est éligible à l'aide de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

Où puis-je acheter mon vélo ? Zoom sur les Partenaires engagés

L'aide de Pau Béarn Pyrénées Mobilités n'est pas conditionnée à l'achat chez un vélociste en particulier.

Cependant et à la suite d'un appel à candidatures, Pau Béarn Pyrénées Mobilités a signé une convention avec 12 vélocistes volontaires pour reconnaître leurs compétences et promouvoir une solution de mobilité alternative sur le long terme. En complément de l'attribution de l'aide, les bénéficiaires pourront donc, s'ils se tournent vers un « Partenaire engagé », avoir accès à des services complémentaires.

Engagements des vélocistes partenaires :

- Appliquer 5% de remise sur le prix TTC du cycle (plafonnée à 100 €)
- Effectuer une visite de contrôle gratuite dans un délai de six mois après l'achat
- Garantir la disponibilité des pièces et un service après-vente en magasin couvrant l'ensemble des prestations d'entretien des organes mécaniques ou électriques pour une durée minimum de 6 ans.

Liste des « Partenaires engagés » (*susceptible d'évoluer, liste à jour sur Pau.fr*)

- Culture Vélo Cycles Pedegaye, 3 chemin de la Plaine, 64230 LESCAR
- Décathlon Pau Lescar, 176 boulevard de l'Europe, 64230 LESCAR
- E. Leclerc Sports, avenue Louis Sallenave, 64000 PAU
- Garage José, 41 avenue F. et I. Joliot Curie, 64140 LONS
- Cycles Paulien GIANT Store, 1 avenue Corps Franc Pommies, 64320 BIZANOS
- Cycles Barteau 64, 2, allée Antoine-de-Bourbon, Domaine du Roy, 64320 IDRON
- Intersport Lons, 16 avenue André Marie Ampere, centre commercial, 64140 LONS
- Intersport Bizanos, 6 rue Robert Agest, 64320 BIZANOS
- Norauto Bizanos, 37 boulevard du Commandant Mouchotte, 64320 BIZANOS
- Norauto Lescar, boulevard de l'Europe, 64230 LESCAR
- Sport 2000 Lons, ZAC Le Mail, 64140 LONS
- Vélostation Pau, 9 boulevard Alsace Lorraine, 64000 PAU

Nombre d'aides autorisées par foyer

1 aide par foyer, tous les 4 ans

Dépôt du dossier en ligne sur Pau.fr dans « Mes démarches en ligne », ou sur place

⇒ **Du lundi 26 avril au lundi 31 mai 2021 inclus.**

- En ligne :

Sur Pau.fr, dans la rubrique « Mes démarches en ligne »

- Sur place :

- Service Guichet Unique, Hôtel de Ville, Place Royale, 64000 Pau - 05 59 27 85 80
- Maison du Citoyen Saragosse, Bâtiment Anglas, 2 rue du 8 mai 1945, 64000 Pau - 05 59 98 64 23
- Maison du Citoyen d'Ousse-des-Bois, Pôle des Quatre Coins du Monde, 8 rue Parc-en-ciel, 64000 Pau - 05 59 98 64 24
- Maison du Citoyen du centre-ville, Tour du Complexe de la République, 8 rue Carnot, 64 000 Pau - 05 59 98 64 27

Pièces justificatives à télécharger ou à préparer :

- Facture faisant figurer le prix TTC du cycle, la remise de 5 % en cas d'achat chez un partenaire engagé et la somme restante payée (facture de moins de 6 mois).

Les achats d'accessoires (en dehors de l'éclairage réglementaire obligatoire) et d'équipement devront faire l'objet d'une facturation indépendante.

- Copie du certificat d'homologation pour une aide concernant un vélo à assistance électrique.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo.
- Copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport du demandeur.
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Le dispositif d'aide s'appliquera dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Une fois que l'enveloppe budgétaire consacrée à la session en cours sera consommée, le particulier sera inscrit sur liste prioritaire pour la prochaine session (novembre 2021). Il sera alors recontacté par les services de Pau Béarn Pyrénées Mobilités 15 jours avant l'ouverture de celle-ci. L'effet rétroactif de l'aide sur 6 mois garantira l'éligibilité des factures d'une session à l'autre.

L'aide versée par Pau Béarn Pyrénées Mobilités est également cumulable avec l'aide de l'État.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

Merci de bien vouloir diffuser cette information dans vos prochaines éditions.

Contact presse : Isabelle Deluga / 05 59 27 85 80 / i.deluga@agglo-pau.fr